

# **LABEGUDE INFORMATIONS DU 16 NOVEMBRE 2022**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022**

**Présents** : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, HUOT Michèle et Mrs DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTIER Jean-Yves, VERNET David

**Excusés et procurations** : Mme CONSTANT Michèle à Mme GRASSET Geneviève, Mme DUCHAMP Cécile à Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie, Mme TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à Mme SUCHON Emilie, M. BESSON Jonathan à M. GROS Cyril, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald, M. VOLLE Jean-Luc à M. VERNET David

**Secrétaire de Séance** : M. VERNET David

---

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022.

### **CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - CMJ**

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, un Conseil Municipal des jeunes a été créé. Les 6 jeunes élus devront réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune. Leur mission première est de représenter les jeunes auprès de la municipalité.

### **REGLEMENT INTERIEUR DU CMJ**

Un règlement intérieur du CMJ a été rédigé et signé par les élus jeunes. Celui-ci détermine les règles de constitution et de fonctionnement du CMJ dans le respect des principes fondamentaux de la République, tels que les principes de non-discrimination et de laïcité.

### **CONVENTION DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »**

La convention pour l'année scolaire 2022/2023 a été signée avec l'éducation nationale concernant l'opération "petit déjeuner" qui aura lieu 4 jours par semaine pendant 24 semaines pour les 34 élèves de l'école élémentaire Simone Veil en classe de Maternelle/CP/CE1/CE2/CM1/CM2. La commune fournit un petit déjeuner équilibré aux enfants et l'éducation nationale s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1.30 €, à l'achat des denrées alimentaires consommées. Ce dispositif a commencé lundi 7 novembre dernier.

### **VENTE DU CHEMIN RURAL SIS QUARTIER LABLACHERE**

Le chemin rural au quartier « Lablachère », nouvellement cadastré section AD N°971 et 972, d'une contenance respectivement de 25 et 37 m<sup>2</sup> au prix de 936,60 euros va être cédé à Monsieur Laurent RAMIER, représentant la SCI Le Tramway.

### **ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adopter par droit d'option, le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023.

Le Maire a précisé que la norme M57 s'appliquera au budget géré actuelle en M14, à savoir, le budget communal. Il sera autorisé à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le protocole d'accord pour l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) pris par délibération du 27/12/2001 a été modifié. Un cycle de travail pour les services techniques de 35 heures hebdomadaire sur 4 jours et demi est fixé. Pour la période estivale de 2 mois consécutifs, ce cycle pourra être modulable et extensible selon la situation météorologique et sera d'une durée de travail de 35 heures hebdomadaire sur 5 jours.

## **INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR A L'ECOLE PUBLIQUE**

Le système de chauffage actuel de l'école Simone Veil (chaudière à gaz) va être remplacé par une pompe à chaleur afin de faire face à la hausse des prix des énergies. Le Maire est autorisé à signer le devis de l'entreprise GOMEZ pour un montant de 49 877.16 € TTC et à solliciter auprès de la CCBA, le fond de concours alloué à la commune à hauteur de 80% soit 33 251.44 €.

## **ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – TRAVAUX DE VOIRIE**

Le marché attribué en 2020 pour la réalisation des travaux de voirie prend fin prochainement, une nouvelle consultation, va être prise pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Le montant maximum défini par le marché sera de 100 000.00 € HT par an soit 300 000 € HT pour la durée totale du marché. La procédure de préparation du marché, la publication et l'analyse des offres sera portée par le service commun Marchés Publics, de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas, dans le cadre de l'adhésion de la commune de Labégude à ce service . Le choix de l'attributaire sera soumis à une délibération ultérieure du Conseil Municipal sur présentation du rapport d'analyse des offres.



Certains habitants de la commune n'auraient pas reçu le coupon-réponse concernant le choix pour les fêtes de fin d'année, destiné aux personnes âgées de 68 ans et plus. La mairie s'en excuse et à titre exceptionnel, vous propose de venir remplir le formulaire **en mairie avant le 30/11/2022** afin de choisir entre le bon d'achat d'une valeur 30 € et le repas des aînés qui aura lieu le 17/12/2022.

---

## **DATES A RETENIR**

- **Animations de Noël** – du 09 au 11/12/2022 – Place des écoles et église
  - ✓ Vendredi 9/12 à 20h à l'église – Concert de clarinette et harpe – Jonathan Gleyse
  - ✓ Samedi 10/12 de 13h à 20h – Marché de Noël, présence du Père Noël et illumination du sapin
  - ✓ Dimanche 11/12 à 15h à l'église – Concert du cœur d'enfants Schola Cantharel
- **Retrait des colis et/ou bons d'achat de Noël** – jeudi 8 et vendredi 9/12 de 9h à 17h à la salle des fêtes
- **Repas de Noël des aînés** – samedi 17/12/2022 à 12h à la Résidence du Val d'Ardèche

## **INSTALLATION DEFIBRILLATEUR**

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) a été récemment installé entre la mairie et la bibliothèque. Il s'agit un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

## **VENTE DES TICKETS DE CANTINE**

En plus du jeudi de 7h30 à 14h, une nouvelle permanence a lieu le mercredi de 9h à 14h

**HORAIRE BIBLIOTHEQUE** mercredi de 9h30 à 11h30 et jeudi de 17h à 18h30

## **ENCOMBRANTS**

Prochaines dates : 21/11/2022 et 12/12/2022

Inscription obligatoire auprès du service collecte au 0 800 07 60 15 au moins 48 heures avant.

La collecte a lieu sur rendez-vous uniquement pour 3 gros objets maximum ne rentrant pas dans un véhicule.

## **DECLARATION DE RUCHES**

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Plus d'informations sur le site de la commune [www.labequede.fr](http://www.labequede.fr)